

# Nos conclusions et propositions sur le projet « Boucle du Guiers »

Suite à une réunion en mairie des Echelles avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre, et après des échanges constructifs où nous avons constaté une bonne écoute de notre position, nous avons tenu à rappeler par écrit nos demandes et observations.

A partir de nos conclusions sur les résultats de ce détournement de rivière, nous produirons un document qui sera joint au dossier d'étude du projet de la Boucle du Guiers <sup>(1)</sup> :

## Relevé de conclusions de l'association La Commanderie (condensé)

« Tout d'abord, nous regrettons la **décision prise en 2004 de suppression du droit d'eau <sup>(2)</sup>** et détournement du lit de la rivière, mettant à sec barrage, canaux et étang multi-centenaires.

Les documents les plus anciens de notre cité l'attestent : **à cet endroit, l'utilisation de l'eau comme force motrice pour activer moulins et battoirs est déjà réelle en 1641.**

Nul doute que cette activité remonte à des temps encore plus reculés.

Nous précisons que notre intervention a pour but immédiat de **préserver les équipements existants** car nous restons convaincus que **cet ensemble hydraulique reprendra vie un jour**, que ce soit pour des raisons liées aux énergies renouvelables, pour des raisons touristiques ou pour recréer une zone humide.

Malgré ces éléments qui nous alertent, nous **validons pleinement l'idée de création d'un espace-baignade et des divers éléments d'accompagnement nécessaires** (parking et bâtiment), d'autant plus qu'ils bénéficient d'un financement particulièrement intéressant susceptible de revitaliser notre agglomération.

Nous rappelons et précisons ci-après ce que nous avons déjà déclaré :

· Nous souhaitons qu'au moins un **vestige des bâtiments de l'usine** soit conservé dans sa forme actuelle. Le mur de la première travée de l'usine proche de la rivière constitue une bonne approche.

· Nous demandons la conservation et surtout la **mise en valeur du secteur des turbines.**

· Nous souhaitons la conservation de la **totalité des canaux de surface** et leur remise en eau sur une **longueur maximale**. L'équipe de maîtrise d'oeuvre doit travailler sur l'hypothèse n°3 vue vendredi dernier (les parkings se trouvent en dehors de ces canaux).

· Nous considérons que les **trois canaux de fuite souterrains** sont indispensables à la bonne tenue des futurs ouvrages. D'une part, les arrivées d'eau sont permanentes et importantes ; il convient de les évacuer. D'autre part, l'ensemble de ces canaux souterrains pourra devenir un thème de visite guidée et sécurisée très intéressant pour l'attractivité du site. Enfin, le canal souterrain médian, déjà présent en 1641, constitue un vestige historique à conserver impérativement.

· Nous demandons le **curage intégral de l'étang** et son remplissage en période propice par le ruisseau de l'Argenette en remettant en fonctionnement le système à batardeaux.

· Dans cette optique, le **système de vidange de l'étang** doit être impérativement préservé et poursuivi pour une bonne gestion de l'eau (vanne, regard et conduite à maintenir et continuer). La sortie traditionnelle sera obturée et la vanne de vidange fera également office de déversoir naturel de l'étang, en remplacement des grilles de sortie.

· Nous avons signalé les **trois sources présentes sur la zone**. Nous indiquons qu'il convient de les prendre en considération et d'assurer le parfait écoulement des eaux afin d'éviter tout incident ultérieur.

· Le secteur d'arrivée de l'Argenette au droit des canaux doit être impérativement préservé.

· Nous n'avons pas évoqué le secteur du **barrage** mais nous signalons **qu'il ne peut être question de détruire le moindre élément de l'ensemble** constitué par le seuil et les neuf vannes. La voie cyclo-piétonne projetée en direction de Saint Christophe devrait éviter

<sup>1</sup> Le projet touristique, appelé primitivement « La Boucle du Guiers » deviendra plus tard « Rivière'Alp »

<sup>2</sup> Nous ignorions, à l'époque, que le droit d'eau était censé perduré.

cet ensemble, soit en surplombant les canaux avant les premières vannes, soit en contournant le seuil. Nous souhaitons également connaître le propriétaire des terrains « délaissés » du Guiers suite à sa dérivation.

· Nous n'avons fait qu'effleurer cette question mais nous souhaitons **élaborer une « maquette à l'échelle » de l'ensemble hydraulique**. Pour ce faire, une **enveloppe budgétaire** est nécessaire ainsi qu'un **relevé préalable** de l'ensemble de l'existant.

Les établissements scolaires de l'agglomération devraient être sollicités pour collaborer à ce projet.

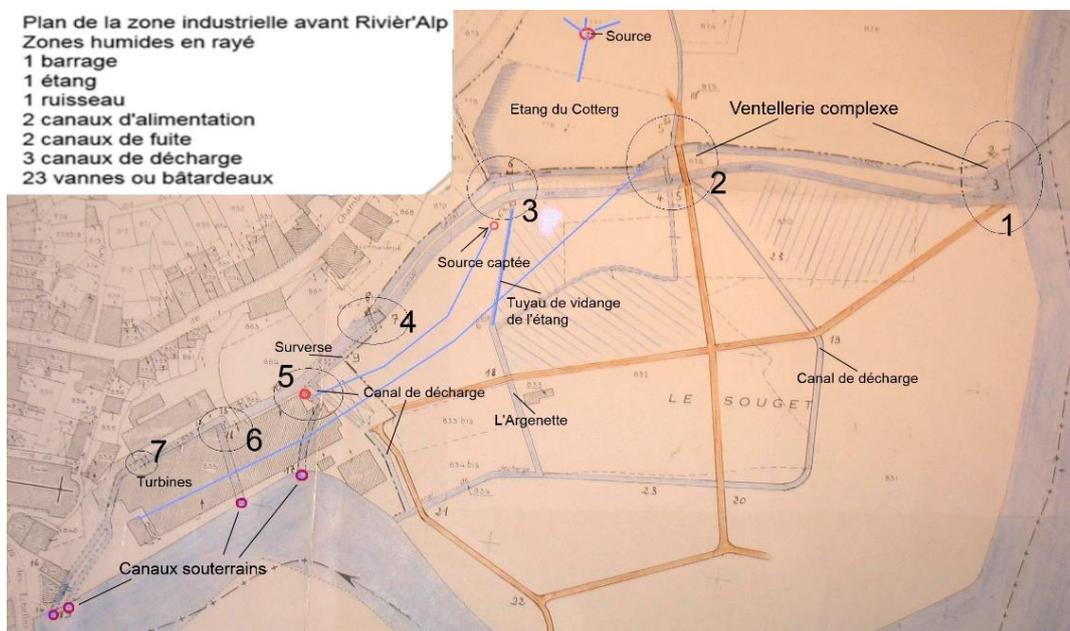
Accessoirement, et puisque cela a été évoqué, nous rappelons que la Boucle du Guiers possédait une zone humide (dans sa partie nord) et une zone asséchée au sud.

entre l'homme et la force de l'eau. Il s'agit, plus encore que d'un symbole, d'une réponse concrète aux **objectifs des Pôles d'Excellence Rurale, à savoir la préservation des éléments patrimoniaux**.

Nous sommes fortement favorables aux objectifs de **création de l'espace de baignade souhaitée par les élus**.

L'antique source romaine, meilleur témoignage de l'histoire de la zone, a été effacée pour éviter la perte de deux places de parking. L'étang du Grand Hôtel Durand est devenu « mare pédagogique » comme l'ont exigé, semble-t-il, des fonctionnaires chambériens.

**Mais chacun peut constater aujourd'hui l'intérêt et la réussite de la base de loisirs « Rivière'Alp ».**



19 - Plan de l'ensemble hydraulique (BL)

Au fil des siècles, l'homme a façonné cette zone en respectant la zone humide tout en organisant le drainage de prairies de fauche. Une administration a décidé (ou validé l'option), il y a six années seulement, de la disparition du barrage, des canaux et de l'ensemble hydraulique. Dans ces conditions, **l'exigence nouvelle de constituer une zone humide sur un terrain asséché (en partie sud) nous paraît totalement incohérente**.

**Nos Propositions**

Nous demandons le **retour de la rivière dans son lit ancestral**, tel que voulu par des générations d'entrepreneurs qui ont illustré le fabuleux échange



20 - L'ancienne source romaine alimentant le bourg des Echelles jusqu'au milieu du XIXème siècle (BL)

# 2014 - Alerte en amont de La Corderie

## Suite aux travaux de 2004



21 - Rivière'Alp, sa baignade, sa verdure et son espace-détente (panneau Rivière'Alp)

Engagés en 2010, les travaux de démolition des bâtiments et le nettoyage de l'ancienne décharge municipale ont transformé le projet « La Boucle du Guiers » en une réputée base de loisirs de l'agglomération Les Echelles – Entre deux Guiers sous son appellation de « **Rivière'Alp** ».

Il convient de connaître le rôle primordial de protection du site par Louis Gradelet, ancien habitant de la Conciergerie de La Corderie, qui aura évité un important risque sanitaire lié à l'existence de cet ancien stockage d'ordures ménagères de la Commune des Echelles, à l'emplacement de l'espace baignade.

**En 2014**, en amont de l'ancien barrage, la recherche de la pente d'équilibre a, de nouveau, provoqué le **phénomène d'érosion régressive**.

Dix ans après le détournement du Guiers (2004), en amont de Rivière'Alp, l'érosion régressive a abaissé le niveau du lit et se trouve prêt d'attaquer la route qui longe la berge face à la Résidence Béatrice. Le S.I.A.G.A. doit intervenir rapidement sur cette portion de berge sur une longueur d'une centaine de mètres.

L'entreprise de travaux publics Berlioz réalisera un chantier à plus de 100.000 euros pour protéger la route, autrefois appelée « Voie Royale » <sup>(3)</sup>, qui relie les

<sup>3</sup> Réaménagée par le Roi de Sardaigne au milieu du XVIIème siècle

communes de Les Echelles et Saint Christophe la Grotte.

excroissance se retrouvera exposée à la violence des crues et un affouillement est à prévoir à cet endroit.



22 - Les travaux de 2014

Le détournement-raccourcissement du lit en 2004 a provoqué l'enfoncement du lit du Guiers. La rive concave (côté route) a été attaquée par les crues successives depuis dix ans. L'absence du barrage pour casser la violence de ces événements périodiques et la diminution de la longueur du tracé sont à l'origine de ce scénario calamiteux.

Invité à toutes les réunions de chantier au titre de représentant de l'association La Commanderie, je suis les travaux, écoute les responsables chaque mardi matin aux côtés des responsables du chantier.

Concrètement, j'émet trois observations en cours de chantier :

- Le mur de blocs a été mal exécuté. Une excroissance liée à quelques blocs mal agencés posera problème du fait du défaut de réalisation : cette

– le second est bien plus grave : un « épi » a été créé en fin de mur pour renvoyer l'eau sur la rive opposée (vers la rive convexe). Il méconnaît gravement le phénomène du tourbillon ou « affouillement » <sup>(4)</sup> (voir croquis plus loin)

- Quant au niveau de la terrasse inondable située rive convexe et censée s'inonder en phase de crue biennale <sup>(5)</sup>, elle est située beaucoup trop haute car ne tenant pas compte du futur abaissement du niveau du lit de la rivière.

Le 9 décembre 2014, lors de la réunion de réception des travaux par le S.I.A.G.A., je donne rendez-vous aux responsables « avant dix ans » pour reparler de ces prédictions.

---

<sup>4</sup> L'affouillement désigne un type d'érosion par la base provoquée par le courant d'un cours d'eau créant un vortex (je l'appelle « tourbillon »)

<sup>5</sup> Si l'eau accède à cette terrasse, elle permettra de diminuer la pression des crues contre le mur côté voie royale.

## Mars 2015 - Crue et nouveaux désordres sur le site de La Corderie

Quatre mois plus tard, en mars 2015, le moment de vérité sonne sans attendre 10 ans :

- Le mur de protection, affouillé par la violence de l'eau, doit être refait pour éviter la prolongation de cette faille susceptible de se prolonger lors de la crue suivante.



23 - Le mur détérioré (BL)



25 / Le fameux épi de renvoi censé rejeter la rivière sur le côté opposé a été affouillé et s'est effondré ( voir plus loin) (BL)

La terrasse inondable n'a pas encore fonctionné comme amortisseur de crue.



26 - La terrasse dite « inondable » (BL)



24 - 30/07/2015 Réfection de l'excroissance BL)

- le fameux « épi » destiné à pousser la rivière sur la rive opposée est entièrement à reconstruire. Le phénomène du « tourbillon », inévitable, aura eu raison des énormes blocs grossièrement empilés et sans semelle de protection (5). Quatre mois (et non les dix années annoncées) auront suffi pour que la première crue apporte la démonstration cruelle de cette gravissime erreur.

Rapidement, l'entreprise Berlioz viendra redresser le mur défectueux et reconstruire le fameux épi en le réinscrivant (un peu) dans le sens du courant.

Sans critique du travail réalisé ici, scruter attentivement les enrochements du Fier, en entrant dans la ville de Thônes, démontre la maîtrise exceptionnelle du conducteur d'engins qui a réalisé ce type d'ouvrage. **Les blocs méritent un agencement ne laissant aucune prise à la force du flot et une inclinaison satisfaisante pour assurer leur blocage.**



28 - 30/03/2015 rive convexe Résidence Béatrice



29 - 1/04/2015 bosquet d'arbres disparu

De nombreuses photos ont été prises qui montrent l'évolution d'une rivière retravaillée par l'homme dans une optique très différente de celle des anciennes générations d'aménageurs de rivières.

Le virage radical de la déconstruction actuelle de tout ce qui a construit notre société au fil des siècles ne nécessite-t-il pas des interrogations sur le bien-fondé de certains choix ?

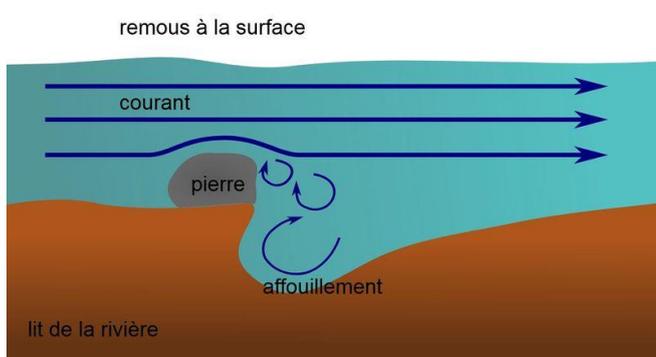
## Conclusion provisoire

- L'érosion régressive poursuivra son travail de creusement du lit.

- La terrasse censée inondable, en moyenne, une fois tous les deux ans, ne verra jamais une goutte d'eau.

- Depuis sa réfection, le fameux épi respecte mieux la dynamique de la rivière et ne renverra plus beaucoup le courant contre la rive opposée. Mais il ne semble pourtant pas s'intégrer totalement à la ligne directrice du courant.

- En aval du secteur des travaux, la pente d'équilibre ne semble pas atteinte et des arrachements de terres agricoles ont déjà eu lieu. Sans doute se renouvelleront-ils <sup>(6)</sup>.



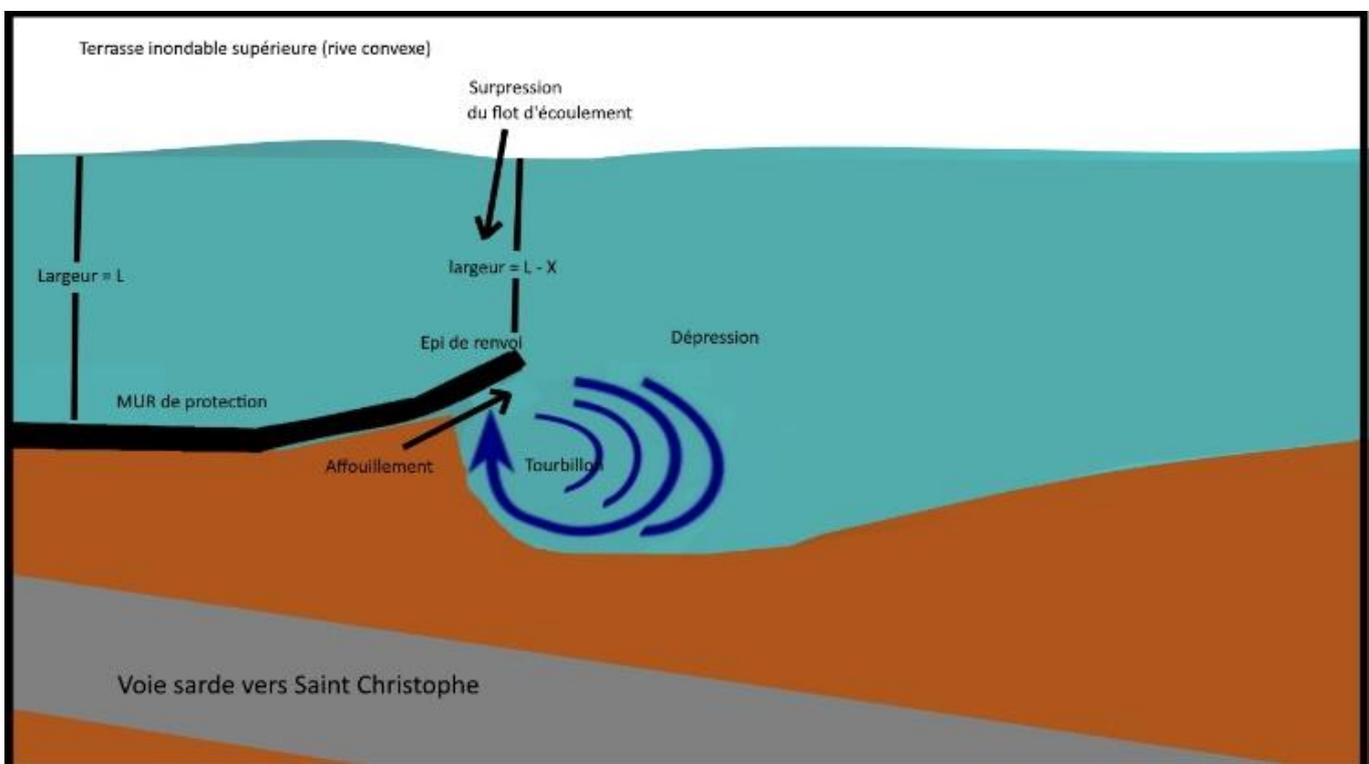
30 - Schéma standard d'affouillement (wikhydro.developpement-durable.gouv.fr)

Fin 2014, ce détournement du lit du Guiers Vif aura englouti plus de 600.000 euros d'argent public. Pour quels résultats ? La population de truites fario a-t-elle progressé ? Les sédiments circulent-ils mieux ? Pourrait-on obtenir, à posteriori, la fameuse analyse « Coût-Bénéfices », obligatoire selon la Loi pour chaque projet et jamais rencontrée dans les dossiers ?

En amont, le fond du lit n'est manifestement pas stabilisé. Jusqu'où travaillera l'érosion régressive ? Le mini-seuil de protection pour le « pont de la déviation » qui se situe en amont, sera-t-il suffisant pour bloquer tout événement fâcheux ?

Un élément positif à ne pas sous-estimer : l'abaissement du lit de la rivière constitue indubitablement une protection pour la base de loisirs « Rivière'Alp ». La crue catastrophique de 1955 ne semble pas pouvoir se reproduire.

Et les amoureux de la rivière sauvage ne dédaigneront pas de voir évoluer librement la nature,... jusqu'au nouvel épisode de crue du 29 décembre 2021.



31 - La situation réelle de l'épi de renvoi à La Corderie BL)

<sup>6</sup> Ils se renouvelleront en décembre 2021